

Stratégie régionale de transformation de l'offre PH enfants : rencontre FEHAP-URIOPSS-NEXEM avec la DD ARS 78

Date : 19 mars 2026

Participants :

- ARS : directeur de la DD78, responsable de l'autonomie à la DD78, responsable adjointe du département PH à la direction de l'autonomie de l'ARS
- FEHAP : chargé de mission IDF
- URIOPSS : conseillère technique autonomie
- NEXEM : conseillère territoriale IDF

La durée du RDV n'a pas permis d'aborder de façon exhaustive tous les questionnements afférents au déploiement de la stratégie régionale de transformation de l'offre.

La DD ARS a indiqué que la méthodologie choisie était celle de la concertation. Il lui a donc été rappelé l'importance d'associer l'ensemble des OG aux travaux de concertation et de leur garantir l'accès à un même niveau d'information.

La semaine du 23 mars, une rencontre est prévue avec les Présidents et DG. A cette occasion, un projet de calendrier leur sera présenté. Si nécessaire, il pourra ensuite être ajusté.

Objectif : définir les ZIPa sur les 4 parcours d'ici fin 2026. Pour ce faire, 4 GT vont être lancés :

- Parcours handicap moteur et polyhandicap : avril à juillet
- Parcours troubles du comportement et handicap psychique : de mai ou juin jusqu'à la fin de l'été
- Parcours TND : à partir de la fin de l'été
- Parcours handicaps sensoriels : début fin automne/début hiver.

Les ZIPa seront donc spécifiques à chaque parcours. Les GT seront la poursuite du travail initié récemment (recensement dans un fichier excel du lieu de résidence des enfants accueillis et des communes cibles d'intervention pour chaque ESMS). Il a été partagé à l'ARS que les DG auraient aimé être destinataires de l'enquête qui avait été envoyée uniquement aux directions d'ESMS. L'ARS semble considérer que c'était aux directions d'ESMS d'informer les DG.

Plusieurs instances de concertation et de pilotage sont prévues.

- Bilans intermédiaires : en juillet et décembre.
- Information et temps d'échange en CTS et en CDAPH. => L'existence du CDCA leur a été rappelé.
- Copil départemental avec Président et DG en mars et en septembre.
- Comité d'organisation : DD ARS, Education nationale, MDPH, personne qualifiée

L'Education nationale participera au comité de suivi opérationnel, aux GT et au copil départemental.

Les fédérations ont souligné l'importance d'associer les familles concernées par la stratégie régionale de transformation de l'offre. Elles ont préconisé de les associer aux travaux des GT parcours.

L'ARS a reconnu que la transformation de l'offre pouvait conduire à des transferts d'autorisation. Pour elle, c'est une option envisageable parmi d'autres.

⇒ Le cadre réglementaire actuel ne permettait pas d'imposer des transferts d'autorisation à des OG.

L'ARS a indiqué que la stratégie régionale avait pour objectif premier de donner une réponse adaptée à chaque besoin et non pas de réduire le nombre de « sans solutions » (saupoudrage).

Interrogée sur la situation des établissements limitrophes d'un ou de plusieurs départements, elle a répondu que les notifications MDPH restaient nationales, un ESMS devra prioritairement accueillir des enfants qui relèvent de sa ZIPa, il pourra aussi en accueillir d'autres venant de territoires limitrophes. L'objectif est d'améliorer l'offre existante et non pas de la rigidifier.

A ce stade, l'ARS laisse toutes les options ouvertes concernant l'organisation des futures plateformes (mono ou multi-OG). Pour elle, il est impossible de se projeter sans avoir préalablement défini les ZIPa. Elle ne se positionne pas non plus sur le devenir des établissements ou services isolés.

La MDPH des Yvelines aurait deux inquiétudes :

- La première concerne le système d'information qui ne permet pas de faire des notifications plateformes
- La seconde concerne l'accompagnement au changement des équipes, le devenir des compétences techniques des agents des MDPH sur la question de l'évaluation des besoins des personnes. Cette expertise est un facteur d'attractivité des métiers au sein de la MDPH. La perspective que les notifications ciblées ne soient plus du ressort de la MDPH inquiète beaucoup.

Les fédérations ont demandé à être conviées au comité de suivi. La DD ARS a répondu qu'elle préférerait les tenir informées de ces travaux dans le cadre de RDV comme celui de ce jour.